

## Lettre d'information

Publiée par LEDOUX Consultants

[www.meandre.net](http://www.meandre.net)

## Sommaire

- Impact psychologique post-inondations ..... 2
- La catastrophe de Vaison-la-Romaine ..... 3
- Xynthia : vers une indemnisation des familles.. 4
- Le risque d'inondation va augmenter..... 4
- Territoires français en 50 cartes ..... 5
- Résilience des territoires aux catastrophes ..... 6
- Introduction à la prise de compétence Gemapi ..... 7
- GEMAPI : l'AMF contre le désengagement de l'Etat ... 8
- Mieux prévenir les inondations de la Seine..... 8
- Comment gérer les eaux pluviales ? ..... 10
- Observer le comportement d'une digue innovante ..... 11
- Thèse. L'innovation sociale territorialisée ..... 11
- Jeu de l'oie et jeu de rôle.. 14
- Prévion et anticipation des crues et inondations ..... 15
- Crues de janvier 2018 et murs anti-crue ..... 15
- Rendre obligatoire l'évacuation ..... 16
- Submersions marines. Mieux les comprendre ..... 17
- Cartographie des ouvrages et aménagements littoraux 17
- Mer et littoral. Enjeux, stratégies, prospective ..... 18
- Immeuble Le Signal et la QPC ..... 18
- Concertation et cartographie des aléas littoraux ..... 20

## Édito

Les crues de janvier m'auront permis de réaliser que les spécialistes de la gestion des barrages-réservoirs du bassin de la Seine étaient beaucoup plus nombreux que ce que j'imaginai. C'est rassurant. Lors de mes fonctions de directeur-adjoint d'un syndicat de rivière, il y a bien longtemps, j'avais également pu observer combien chaque village comptait d'experts en hydraulique, hydrologie et gestion de cours d'eau. Ce n'était à vrai dire pas très rassurant.

Je vous épargne les perles entendues au sujet de la GEMAPI, de la bouche d'élus et de journalistes au cours du mois de janvier. Je me rassure tant bien que mal en me persuadant qu'il n'y a que sur les sujets que je connais un peu que ceux qui s'expriment publiquement disent des âneries. Mais ce n'est pas sûr.

Les connaissances scientifiques et techniques sont-elles bien diffusées et appropriées ? Préoccupation qui hante depuis fort longtemps l'auteur de ces lignes.

Une personne chargée de mission inondation d'un syndicat abonné à la MEANDRE depuis le début m'a informé que les restrictions budgétaires conduisaient sa structure à cesser son abonnement. Ce n'est pas ça qui me chagrine le plus, mais ça : « De plus, nous n'avons pas toujours le temps de lire la Lettre de manière approfondie et nous trouvons dommage de ne pas pouvoir en profiter plus faute de temps », bien que « Le contenu de la lettre est très satisfaisant et instructif ».

Voilà qui me plonge dans un océan de perplexité. Ce type de remarque est rare, mais ce n'est pas la première fois. Cela signifie que cette personne n'a pas le temps, chaque mois, de prendre connaissance – même pas lire, prendre connaissance – des principales publications relatives à son activité professionnelle.

Mais alors comment fait-elle pour rester au fait des avancées scientifiques et techniques de son domaine de compétence ? Je connais en partie la réponse. Préalablement au lancement de cette Lettre, j'ai fait réaliser une enquête auprès de syndicats de rivière sur l'accès aux publications techniques et scientifiques de leurs équipes. Les publications scientifiques ne sont pas lues. L'accès à l'information technique se fait préférentiellement au travers des journées de formation proposées par divers organismes, ou en passant un coup de fil à des collègues lorsque l'on rencontre un problème particulier.

Ce qui me semble tout à fait respectable, mais est-ce bien suffisant ? Autre façon de poser la question, pour éviter de passer pour un indécrottable et prétentieux donneur de leçon : la Lettre MEANDRE est-elle en adéquation avec les besoins des praticiens de la gestion des risques inondation en matière de veille documentaire ?

Vous étiez 99 structures l'année dernière à répondre oui. Si je trouve le temps et l'énergie, je lance un petit sondage pour mieux cerner vos attentes en la matière. D'ici là, vous êtes autorisés à m'envoyer spontanément vos avis. Et à prosélyter (je sais, ce verbe n'existe pas) pour que cette Lettre franchisse la barre des 100 abonnés.

# LE RISQUE INONDATION

## Les inondations et le risque en France

### → Impacts des inondations passées

#### Impacts sur la santé - Impacts psychologiques

##### ▀ Impact psychologique post-inondations en zone de montagne : effets à court, moyen et long terme

###### Lien web

*« Etude de l'impact psychologique des inondations de juin 2013 dans les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne ».*

Les études épidémiologiques relatives aux inondations sont rares (en France). Celle-ci est donc précieuse. Elle porte sur l'impact psychologique des inondations de juin 2013 survenues dans les départements des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne. Les auteurs indiquent d'ailleurs que l'étude s'inscrit « Dans le contexte d'un besoin de production d'information sur l'impact des inondations en France, et notamment pour ce cas spécifique qui touche une région montagneuse ».

L'étude a privilégié deux approches :

- « pour les effets à moyen et long termes, une enquête de cohorte prospective en population par auto-questionnaire à 4 et 16 mois de l'évènement a été réalisée. Elle incluait les habitants de quatre communes diversement touchées par les inondations ;
- pour les effets à court terme, une étude de séries temporelles a été effectuée afin d'évaluer les troubles psychologiques à trois semaines des inondations et à partir de la délivrance de psychotropes dans les bases de données médico-administratives du Système national inter-régime de l'Assurance maladie ».

*Pas d'impact sur la délivrance de psychotropes, mais des impacts psychologiques.*

« Aucun impact significatif immédiat sur la délivrance de psychotropes en post-inondations n'a été noté. En revanche, les résultats de l'enquête de cohorte montrent l'existence d'un impact psychologique (symptomatologie de stress post-traumatique, dépressivité), accentué par les difficultés financières.

Les conclusions de ces études soulignent l'importance de tenir compte de l'impact des inondations sur la santé mentale. Les recommandations seraient de « mieux cibler, dans les jours qui suivent les inondations, les populations les plus à risque de subir un impact à court et moyen termes, notamment celles ayant subi d'importants dégâts matériels, afin de leur proposer une prise en charge adaptée ».



⊙ **MEANDRE complète.** L'institut de veille sanitaire a réalisé une « « *Étude des conséquences psychologiques des inondations à partir des bases de données de l'Assurance maladie, département du Gard. Septembre 2002* » (2008).

« Une augmentation du nombre de délivrances de traitements par psychotropes, ciblée sur les nouveaux traitements, a été mise en évidence essentiellement dans les trois premières semaines suivant les inondations. En matière de prise en charge psychologique immédiate, les personnes au-delà de 50 ans ont semblé plus fragilisées, et particulièrement celles de 80 ans et plus. »

L'institut a également réalisé le « *Bilan de la surveillance des conséquences psychologiques et sanitaires de la tempête Xynthia dans le sud-ouest de la Vendée en 2010* » (publié en 2011).

« 59 % des consultants avaient 65 ans ou plus, 90 % ont subi des dommages, dont la moitié jugés traumatisants (évacuation, perte d'un proche). Les trois quarts



Les conséquences psychologiques peuvent être durables et graves.

des consultants présentaient des manifestations anxieuses ou dépressives et 22 % présentaient au moins deux signes de stress posttraumatique ». « Au total, passé l'intervention des CUMP [Cellules d'urgence médico-psychologique], l'impact de la tempête sur le système de santé du Sud-Vendée a été modéré. Mais l'impact psychologique à long terme reste à évaluer par une étude épidémiologique en population. Cette étude a souligné le besoin d'outils de recueil épidémiologique adaptés au contexte de catastrophe ».

L'article présenté plus haut cite deux autres références potentiellement intéressantes. "Increase in psychotropic drug deliveries after the Xynthia storm" (2013). Seul le [résumé](#) est disponible en ligne, qui indique que "This study confirms the importance of the psychological impact of Xynthia. This impact is seen on all three classes of psychotropic drugs studied. The impact is greater for tranquilizers than for hypnotics and antidepressants".

« [Enquête](#) santé chez les inondés de la Somme au printemps 2001. Deux ans après » (2005). « Elle met en évidence surtout l'importance du suivi médico-psychologique des victimes de ces inondations, et la nécessité de pouvoir assurer un suivi très prolongé tant les conséquences sanitaires, notamment psychologiques, peuvent être durables et graves : stress, dépression, majoration des consommations de tabac et d'alcool sont quelques-uns des faits les plus marquants qui aggravent la vulnérabilité des populations déplacées et leur santé ». Le lien pour accéder à l'étude complète ne fonctionne malheureusement pas.

## → Etudes de cas français

### Vaison-la-Romaine 1992

#### ■ La catastrophe de Vaison-la-Romaine

[Lien web](#)

L'émission *Affaires sensibles* du 10 janvier 2018 était consacrée à la catastrophe de Vaison-la-Romaine (22 septembre 1992).

Je réalise en cherchant dans ma doc que cette catastrophe n'a pas fait l'objet d'études récentes d'importance. A signaler un petit [article](#) de 1995 disponible gratuitement depuis 2017, « La catastrophe de Vaison-la-Romaine (22 septembre 1992). une inondation dans un géosystème anthropisé ».

[Pour les images](#), toujours aussi impressionnantes.



([source](#))

# Le procès Xynthia

## ► Xynthia : vers une indemnisation des familles de victimes

### [Lien web](#)

Le tribunal administratif de Nantes a été saisi par quatre recours indemnitaires, émanant de familles dont les proches sont décédés lors du passage de la tempête Xynthia.

« Les préconisations du rapporteur public sont de condamner l'État et la commune de La Faute-sur-Mer (Vendée) à indemniser les proches des victimes de la tempête Xynthia en 2010, en réparation des préjudices subis ». « Dans ses conclusions, le rapporteur a proposé de « reconnaître que des fautes ont été commises et d'indemniser les victimes », à hauteur de 50% pour la commune, de 35% pour l'État et de 15% pour l'association chargée de l'entretien et du renforcement de la digue, située près des habitations, submergée lors de la tempête ».

« Pour le rapporteur, la responsabilité de la commune doit être reconnue, du fait de l'illégalité des permis de construire délivrés pour des maisons de plain-pied, du défaut d'entretien de la digue et du manque d'information sur les risques d'inondation pesant sur la commune. Les avocats des quatre familles requérantes réclament plus de deux millions d'euros de dommages et intérêts au total ».

Une vingtaine d'autres demandes d'indemnisations doivent être examinées par le tribunal administratif de Nantes au cours du premier trimestre 2018.

*Plus de deux millions d'euros de dommages et intérêts sont réclamés par les avocats des familles.*

## Aléas (phénomènes inondatifs)

# → Changement climatique et inondations

## ► Le risque d'inondation va augmenter

### [Lien web](#)

Le site Futura Planète (revue de presse de l'IRMA) présente une publication d'une équipe de chercheurs de l'université de Potsdam (Allemagne) parue dans *Science Advances* : « Adaptation required to preserve future high-end river flood risk at present level » ([article](#) en anglais intégralement disponible).

Sven Willner, l'un des auteurs de cet article, a expliqué dans un [communiqué](#) que « bien que ces données [hydrologiques] ne soient pas parfaites pour chaque rivière dans les coins les plus reculés de notre planète, elles sont certainement suffisantes pour les endroits où vivent beaucoup de gens, où beaucoup de valeurs financières sont accumulées et où les risques d'inondation sont substantiels - nous en savons assez sur les endroits qui comptent ».

« Les chercheurs montrent que les régions qui devront le plus s'adapter au risque d'inondation sont la majeure partie des États-Unis, certaines régions d'Afrique (ouest et nord-est), de l'Inde et de l'Indonésie, ainsi que l'Europe centrale ».

« Sans mesures supplémentaires, le nombre de personnes affectées par les 10 % d'inondations les plus dévastatrices augmentera : en Amérique du nord, ils seront un million, soit dix fois plus qu'aujourd'hui ; en Allemagne, ce nombre pourrait être multiplié par sept, passant de 100.000 à 700.000 personnes ».

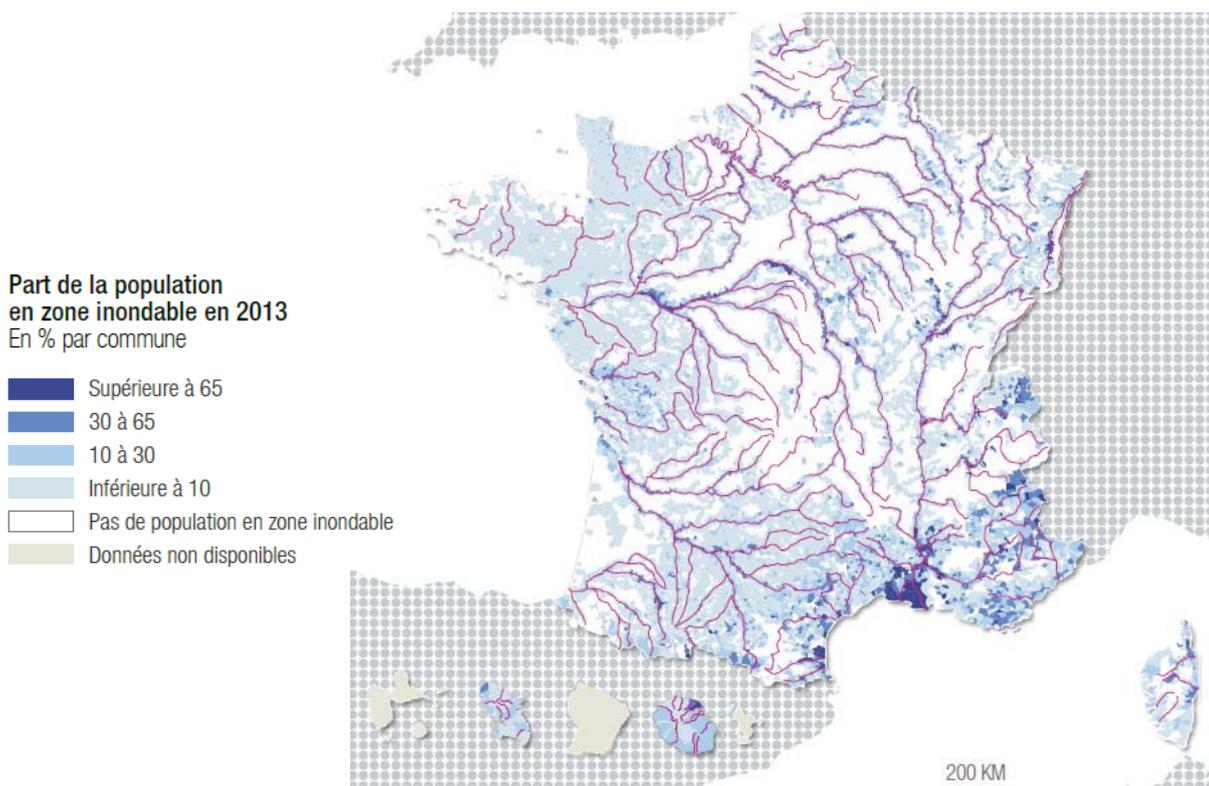
### → Evaluation des populations exposées

#### ▀ Les territoires français en 50 cartes

##### [Lien web](#)

Le Commissariat général à l'égalité des territoires et La Documentation française éditent cet ouvrage « qui propose une sélection d'indicateurs cartographiés et une approche synthétique de la diversité des territoires français, à travers une série de 50 cartes ».

Moi, vous me connaissez, je me précipite sur le sommaire pour savoir si le risque inondation est traité... Et bien oui, avec le chapitre « Population en zone inondable ou à risque d'inondation par cours d'eau » qui propose cette magnifique carte.



Et l'on apprend que « En 2009, 6,8 millions de personnes sont concernées par des risques d'inondations de cours d'eau et 850 000 par des risques potentiels de submersion marine ». Mais la légende de la carte indique 2013...

*En matière de communication vers le grand public, il conviendrait d'être plus rigoureux dans l'information sur les chiffres de population en zone inondable.*

Sauf que depuis 2009, il y a eu un truc nommé EPRI, « Première évaluation nationale des risques d'inondation ». Qui nous dit que « Les précédentes évaluations, qui estimaient à 8 millions le nombre d'habitants exposés, étaient basées sur les cours d'eau principaux et ne prenaient en compte que les événements moyens (de l'ordre de centennaux). On estime aujourd'hui à 17 millions le nombre d'habitants exposés à un risque d'inondation ». Dont 1,4 millions exposés aux risques de submersions marines. Il conviendrait que les Ministères accordent leurs violons en matière de communication sur ce sujet...

### → Vulnérabilité des territoires



#### ▮ La résilience des territoires aux catastrophes

##### Lien web

Le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) publie ce numéro de sa collection « Théma » réalisé par une équipe du Cerema. « La résilience des territoires aux catastrophes » aborde l'analyse intégrée de la résilience face aux risques naturels et technologiques et ses enseignements.

Cette publication est l'aboutissement d'un projet intitulé « Approche intégrée de la résilience des territoires » (AIRT) lancé par le Commissariat Général au développement durable en 2012 qui s'inscrivait dans un « chantier » intitulé « Territoires robustes ». Il devait aboutir à la rédaction d'un « guide méthodologique territorial co-construit et à destination des acteurs du territoire », « sur la base de retours d'expérience de catastrophes ou de situations à forts risques », mettant à disposition « des outils de diagnostic intégré et dynamique des sources de vulnérabilité et de résilience pour les territoires » ([source](#)). Sa parution était initialement prévue début 2015...

« La gouvernance est alors considérée sous un jour nouveau pour inclure les savoirs locaux dans la définition de la stratégie d'action ».

On trouve sur le [site](#) du CEREMA les publications intermédiaires relatives à ce chantier.

Pour les auteurs, « La résilience participe de la prévention et de la réduction des catastrophes, en particulier en s'attachant à rendre la population actrice tout à la fois des actions de réduction des risques et du devenir des territoires où elle vit, travaille, et développe différentes activités individuelles et collectives. La «gouvernance» est alors considérée sous un jour nouveau pour inclure les savoirs locaux dans la définition de la stratégie d'action ».

« La résilience offre des possibilités nouvelles pour aller vers une gestion intégrée des risques dans les territoires ».

Le rapport se nourrit notamment de l'étude de « Différents sites considérés sous l'angle de la résilience, qu'ils aient été confrontés à des catastrophes ou qu'ils soient en situation de risque avéré » : la Somme inondée en 2001, Toulouse à la suite de l'accident de l'usine AZF en 2001, l'Aquila en Italie après le séisme de 2009, le bassin de l'Argens après les inondations dans le Var en 2010, etc. mais aussi la démarche d'atelier post-Xynthia ou la « démarche inondation majeure en région parisienne ».

Après une partie consacrée à la présentation succincte de ces différents cas, le rapport s'attache à tirer « Les enseignements du projet AIRT ». Et enfile des choses cent fois lues et entendues ces dernières années. « La résilience offre des possibilités nouvelles pour aller vers une gestion intégrée des risques dans les territoires. En favorisant la mise en relation des acteurs, elle crée des conditions favorables à une mise en œuvre coordonnée des politiques publiques, et ce à différentes échelles de territoires ».

« Des travaux restent à mener pour définir de façon concrète partagée par tous comment la résilience peut contribuer à articuler cadre réglementaire et prises d'initiatives intégrant les contraintes collectives ».

● **MEANDRE regrette.** Dans la conclusion, les auteurs écrivent : « S'ils méritent sans aucune doute [les leviers de la résilience proposés par l'étude] d'être rendus pleinement opérationnels grâce à l'appropriation qu'en feront des acteurs territoriaux, ils reflètent l'état d'esprit, la philosophie sous-tendue par la résilience territoriale telle que nous l'avons appréhendée dans cette publication ».

C'est bien là où le bât blesse avec ce rapport : aujourd'hui, la réflexion théorique doit (selon moi) céder la place à l'opérationnalité. Peut-être effectivement que les réflexions produites par 5 années de ce projet « ont contribué à alimenter la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD), en particulier l'axe 1 « Développer des territoires durables et résilients », et la priorité 2 « Assurer la résilience des territoires », mais ce rapport arrive à mes yeux bien tard.

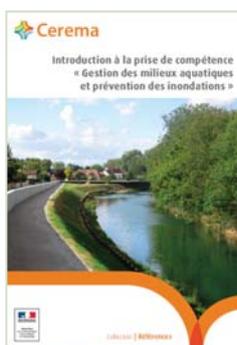
« Face aux limites atteintes en matière de prévention des catastrophes, que les raisons en soient techniques ou économiques, la mobilisation citoyenne est une piste qui, même si elle est un sujet d'actualité, ne trouve pas encore sa place aujourd'hui ».

Ça, on veut bien le croire, mais cela fait un moment que ce constat a été posé ! Ce qui nous intéresse dorénavant, c'est comment s'y prend-t-on ? Je trouve des éléments de réponse à cette question dans la thèse de Béatrice Gisclard (« L'innovation sociale territorialisée », voir [page 11](#)), pas dans ce rapport.

🕒 **MEANDRE signale.** Cette [page](#) qui recense tous les travaux du Cerema sur la résilience des territoires.

## Politiques publiques

### → GEMAPI



« Réduire l'émission des responsabilités et compétences ».

#### ■ Introduction à la prise de compétence «Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations»

##### [Lien web](#)

Ce document de 48 pages, publié par le Cerema, est daté de novembre 2017. Il a « vocation à dresser une vision d'ensemble de la compétence GEMAPI et à apporter des éléments de réponse aux interrogations des différents acteurs, en l'état actuel de la législation ».

A la question « Pourquoi a-t-elle été créée ? », l'ouvrage répond : « Elle a été créée pour répondre à un besoin de structuration de la maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et afin de réduire l'émission des responsabilités et compétences. Elle vise à permettre une vision globale de la problématique inondations et à développer plus largement la gestion de l'eau à une échelle cohérente : celle des bassins versants, et sur le littoral celles des cellules hydrosédimentaires ».

Concernant ses missions et le champ de la taxe : « La finalité de l'action détermine si une opération envisagée est du ressort de la compétence GEMAPI et si elle peut donc être financée via la taxe dédiée ».

L'ouvrage est très complet (contrairement à ce que pourrait laisser entendre le titre avec le terme d'« introduction ») et chaque sous-chapitre renvoie vers de nombreuses références. Par contre, il ne propose pas d'études de cas.



#### ■ GEMAPI. E-LETTRE N°1. Agence de l'eau Adour-Garonne

##### [Lien web](#)

L'Agence de l'eau Adour-Garonne avait publié en juin 2016 le guide « GEMAPI. Guide pratique pour organiser la nouvelle gouvernance », « Outil pragmatique pour les techniciens des EPCI-FP et des syndicats de rivière ». L'Agence vient de mettre ce guide à jour (même lien que celui indiqué ci-dessus).

Mais l'Agence lance à son tour une Lettre GEMAPI. « Destinée aux acteurs du bassin Adour-Garonne, elle met à disposition de nombreux retours d'expériences, des méthodologies et des focus techniques afin d'apporter une information continue sur le sujet ».

Le premier article présente un intéressant état d'avancement des études de gouvernance GEMAPI sur l'ensemble du bassin. Deux articles présentent des exemples concrets sur la prise de compétence (un syndicat de rivière, né de la fusion de 6 syndicats

préexistants, et une agglomération). Un autre s'intéresse à la traduction de la nouvelle réglementation sur les digues dans le cadre de la GEMAPI. Un point est proposé sur « Les documents stratégiques sur le bassin Adour-Garonne » et une dernière page est consacrée à des questions-réponses.

## ► GEMAPI : l'AMF contre le désengagement de l'Etat. Des remarques fortes. Des propositions qui font débat

### [Lien web](#)

*« l'AMF demande que l'Etat assume, en première ligne la responsabilité de la protection générale contre le risque inondation »*

Cet article date du 29 janvier et provient du blog du cabinet d'avocats Landot. Il commente longuement la [communiqué de presse](#) de l'AMF du 26 janvier « GEMAPI : l'AMF demande que l'Etat assume, en première ligne la responsabilité de la protection générale contre le risque inondation ». « L'AMF souhaite que la Conférence nationale des territoires se penche à nouveau sur le rôle et les missions de l'État au regard de la compétence GEMAPI, en particulier pour ce qui concerne les systèmes d'endiguement, les digues domaniales, l'organisation générale du dispositif GEMAPI et de son périmètre de responsabilité. »

Pour Eric Landot, « Il semble peu probable que l'architecture de la GEMAPI soit bouleversée dans les mois à venir, d'autant que dans la récente loi Fesneau, l'Etat est resté ferme, voire fermé, face à des demandes d'ajustements pourtant infiniment moins conséquentes que ce qui émane, maintenant, des instances insistantes de l'AMF... ». Et d'ailleurs, « Sur le terrain, il n'y a qu'assez peu de remise en cause de la triple révolution que constitue la GEMAPI ». « Mais au contraire de ce que l'on pourrait croire, ce n'est pas ce qui est remis en cause par l'AMF ».

L'article s'interroge alors : « L'AMF a-t-elle raison de penser que la GEMAPI constitue, au moins pour partie, un désengagement de l'Etat ? ». La réponse est « OUI. A deux titres selon nous ». En raison d'une part des transferts « (de la plupart des ouvrages...) de l'Etat » et, d'autre part, le fait que sur les grands bassins, la constitution de grands EPAGE et/ou EPTB « conduira à ce que ce soient les élus du bloc local qui gèrent les grands éléments de ce risque qui, à un niveau macro-territorial, relevait pour partie des grands syndicats mixtes ou des grandes ententes (en général interdépartementales) mais aussi, pour partie et non sans flou, de l'Etat ».

Pour ma part, ce second point me semble également très « flou » comme explication !!

Ensuite, E. Landot démontre que la demande de l'AMF pour que « l'État assume, en première ligne, la responsabilité de la protection générale contre le risque inondation » est elle aussi pas très claire, à périmètre gemapien constant... Et s'interroge sur les intentions de l'AMF avec cette déclaration. Et nous avec lui. Mais la GEMAPI semble être devenu un sujet très « politique », ce qu'elle n'a jamais été au moment du vote de la loi...

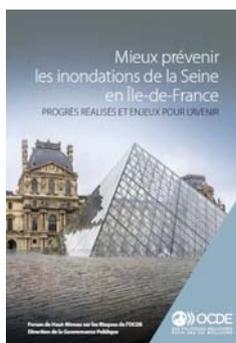
## → La gestion des zones inondables

### ► Mieux prévenir les inondations de la Seine en Île-de-France. Progrès réalisés et enjeux pour l'avenir

#### [Lien web](#)

En 2013, l'OCDE avait procédé à une étude approfondie de la gestion du risque inondation en Ile-de-France (Lettre MEANDRE janvier 2014). Le [document](#) est consultable en ligne, mais non téléchargeable (payant...).

Cette étude est trop souvent, lorsqu'elle est évoquée ici ou là, réduite à l'estimation qu'elle faisait des dommages potentiels dans l'hypothèse d'une nouvelle crue type 1910. En réalité, elle proposait une analyse très complète des problématiques de gouvernance, de résilience, de financement de la prévention.



L'OCDE a réalisé « un point d'étape sur les progrès accomplis depuis 2014 et les défis restant à surmonter ».

L'OCDE constate qu'une « dynamique d'amélioration des politiques publiques de prévention a été engagée depuis 2014 » mais que cette dynamique « reste à ce stade encore en retrait ».

« Il manque une stratégie de financement à la hauteur des enjeux économiques concernés ».

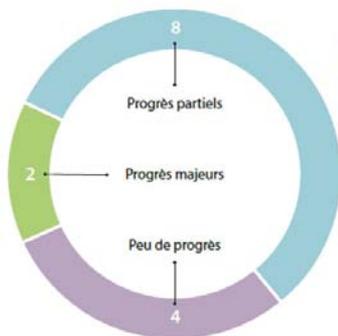


Figure 1 : Progrès dans la mise en œuvre des 14 recommandations de l'OCDE

« A la lumière des inondations qui ont touché le bassin de la Seine en juin 2016, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Île-de-France et l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs ont souhaité mobiliser à nouveau l'expertise de l'OCDE pour faire un point d'étape sur les progrès accomplis depuis 2014 et les défis restant à surmonter ».

Ce document de 28 pages constitue le rendu de l'OCDE, qui intervient au moment où le bassin parisien connaît à nouveau de sérieuses inondations.

« L'OCDE estimait en 2014 qu'une inondation comparable à la crue historique de 1910 pourrait représenter un défi sans précédent pour les pouvoirs publics. Un tel choc pourrait affecter jusque 5 millions de citoyens, et causer de 3 à 30 milliards d'euros de dommages directs selon les scénarios, avec des répercussions significatives en termes d'emploi, de croissance économique et sur les finances publiques ».

« La Revue de l'OCDE sur la gestion du risque d'inondation en Île-de-France de 2014 soulignait également les défis pour une meilleure résilience face à ce risque majeur, en termes de gouvernance, de connaissance, d'urbanisme, d'infrastructure et de financement ».

« Le principal constat de l'OCDE est qu'une dynamique d'amélioration des politiques publiques de prévention a été engagée depuis 2014. Celle-ci a permis une large mobilisation des acteurs publics et privés et s'est accélérée suite aux inondations de mai-juin 2016. Toutefois, cette dynamique reste à ce stade encore en retrait par rapport aux enjeux liés à ce risque majeur, notamment en termes de politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, et de financement de la prévention ».

Ce contexte favorable offre une fenêtre d'opportunité pour pérenniser et renforcer la dynamique pour l'avenir, parallèlement aux évolutions institutionnelles en cours. Tel est le sens des recommandations proposées par l'OCDE dans cette étude. Les projets d'infrastructure, de développement et de renouvellement urbain du Grand Paris, renforcés par la perspective d'accueil des Jeux Olympiques à Paris, représentent des opportunités à saisir. Construire une région capitale résiliente face à ce risque majeur contribuera ainsi à en faire un modèle innovant d'adaptation au changement climatique au plan international tout en renforçant son attractivité économique ».

Suit une analyse en profondeur, et même quantifiée, des progrès réalisés (« Le Secrétariat de l'OCDE considère ainsi que les autorités et parties prenantes françaises ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre de 10 des 14 recommandations formulées en 2014 ») mais aussi des manques (« Malgré la mobilisation de moyens supplémentaires, il manque une stratégie de financement à la hauteur des enjeux économiques concernés »). Puis une série de recommandations pour « amplifier la dynamique d'amélioration des politiques publiques engagée depuis 2014 et renforcée depuis les inondations de 2016 », comme par exemple « Lancer une initiative forte pour bâtir et adapter des quartiers résilients aux inondations en saisissant l'opportunité offerte par les projets urbains du Grand Paris ».

⊙ **MEANDRE fait remarque que...** L'OCDE avait produit en 2014 une étude de grande qualité (même si j'étais critique sur certains points, dont la modélisation des dommages, trop boîte noire à mon goût). L'analyse publiée en 2018 l'est tout autant. La méthodologie de l'OCDE dite « revue par les pairs » est évidemment d'une grande richesse et d'une grande puissance, qu'il serait idiot de contester.

Sauf qu'à lire dans le détail le rapport, on se dit que les auteurs passent à côté de certaines choses, que des experts et scientifiques français disent et écrivent depuis longtemps. Et que l'on est parfois dans l'incantatoire.

Pour « Améliorer la résilience des territoires », les auteurs écrivent qu'à travers « les contrats de développement territorial » on « pourra faire émerger des quartiers résilients modèles tels que le quartier des Ardoines ». Mais d'une part ce quartier est

loin d'être un modèle reproductible facilement partout et, d'autre part, des spécialistes ont étudié en détail les freins à l'émergence de ce type de projet. Voir par exemple A. Brun « [L'aménagement](#) des zones inondables en Ile-de-France. Regards croisés de praticiens » (2010), qui décortique toute la chaîne de l'aménagement en zone inondable, du maître d'ouvrage aux constructeurs, en passant par les maîtres d'œuvre, les urbanistes et architectes, les financeurs. Et qui pointe les obstacles (bien français) expliquant pourquoi « l'émergence des quartiers résilients » est si difficile. A noter que cette étude avait été commanditée par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Quand l'OCDE écrit « Des incitations visant à réduire la vulnérabilité du bâti existant pourront aussi être envisagées, en utilisant des opportunités telles que le renouvellement des compteurs électriques », on a la confirmation que les auteurs restent parfois un peu hors sol.

## ■ Lettre GEMAPI – Janvier 2018

### [Lien web](#)

La Lettre GEMAPI de l'OIE (5ème numéro) fournit l'accès aux SOCLE (stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau) des différents bassins. Tous les documents ne les présentent pas, mais lorsque c'est le cas, il est intéressant de consulter la présentation des bilans des concertations (Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée).

## Urbanisme / Aménagement du territoire

### → Urbanisme et ruissellement (gestion des eaux pluviales)



## ■ Comment gérer les eaux pluviales sur mon territoire ? Eclairages à destination des élus

### [Lien web](#)

La [Lettre](#) Sauvons l'eau a présenté le numéro spécial du journal de la Communauté de l'eau de la Grande Région de Grenoble, dédié à la thématique à destination des élus. « L'enjeu : faire évoluer les mentalités sur les idées reçues de la gestion intégrée des eaux pluviales », à l'échelle du SCoT de la Grande région de Grenoble.

« La Communauté de l'eau de la Grande Région de Grenoble, plateforme d'acteurs et outil précurseur en France, créée en 2007, témoigne de la nécessité du territoire à innover autour de la thématique de l'eau et de se saisir de cette question en mobilisant l'ensemble des partenaires » ([source](#)).

« Cet ouvrage, didactique et attrayant, vise à dépasser les idées reçues souvent évoquées dans les entretiens avec les élus. Par exemple, « la gestion des eaux pluviales coûte cher ! », « l'entretien, c'est compliqué » ou encore « la compétence des eaux pluviales, ce n'est pas moi ! » et « la gestion intégrée, c'est pour les grandes villes ». La réponse aux idées reçues aborde des notions techniques, confortées par des paroles d'élus, pouvant être approfondies, si besoin, par un renvoi à des documents complémentaires et des fiches projets. Le journal comprend un paragraphe « boîte à outils » donnant des éclairages sur des données techniques et règlementaires ».



A signaler également l'article de Sauvons l'eau consacré à l'observatoire des « Opérations exemplaires pour la gestion des eaux pluviales » du GRAIE. « Cette démarche vise les projets finalisés (livrés), quelle que soit leur échelle (du bâtiment à la zone d'activité). [...] Entre 2014 et 2017, une soixantaine d'opérations a été identifiée, et une trentaine a été décrite sous la forme de fiches synthétiques ».

## Aménagement de protection

### → Dignes

#### ► Une plateforme de recherche pour observer le comportement d'une digue innovante : projet DIGUE 2020

##### [Lien web](#)

Le projet DIGUE 2020 a pour objectif de créer une plateforme de recherche en Région Paca, une digue de 200 à 500 mètres sur le littoral méditerranéen pour observer sur plusieurs années le comportement de l'ouvrage de protection. Il s'agira de la mettre à la disposition des acteurs académiques et socio-économiques, afin de permettre une permanence des observations in situ, sur une période significative et lors d'épisodes de sollicitation extrême.

Le projet a vu le jour grâce au concours de la Région PACA et de l'Union Européenne ; il regroupe un grand nombre d'organismes de recherche et un gestionnaire de digues, le SYMADREM.

## Culture et mémoire

### → Connaissance des perceptions / représentations

#### ► L'innovation sociale territorialisée : un levier de réappropriation du risque inondation par les habitants. L'exemple des crues rapides dans les territoires ruraux du Gard et du Vaucluse

##### [Lien web](#)

J'ai commencé à vous présenter cette thèse dans le numéro de janvier. Voici la seconde partie de cette présentation.

Dans la partie 3 de sa thèse, « Des résultats riches d'enseignements pour tous », Béatrice Gisclard discute des résultats obtenus au terme de son enquête auprès d'une part de gestionnaires et syndicats de rivières et, d'autre part, de sinistrés des communes étudiées. Elle cherche à « Apporter des compléments de lecture sur la réception (individuelle et collective) et l'appropriation des connaissances sur le risque inondation, et de savoir si les gestionnaires seraient à même de répondre aux besoins formulés par les habitants ».

Le chapitre 5, « Analyse des discours : des acteurs lucides mais démunis », propose la confrontation et l'analyse des discours des personnes interrogées, afin de « dégager des points de saillance (problématiques communes, indépendamment de l'acteur interviewé) ou de divergence (thématique spécifique à un acteur) ». Le protocole de traitement des entretiens est décrit en détail, ce qui permet aux non spécialistes (comme moi) de mieux comprendre la démarche, et de mesurer sa rigueur méthodologique. « Le découpage thématique des discours des habitants forme une matrice qui comporte 1323 entrées, réparties en 50 colonnes (par exemple « assurances »), qui ont été



regroupées selon 6 grandes catégories : 1) description du phénomène, 2) connaissance du phénomène, 3) vigilance et alerte, 4) temporalité de la crise, 5) temporalité post-crise et 6) pensée sociale ».

« Les errances de la communication « top-down » ».

Les titres et sous-titres de ce chapitre résument assez bien les résultats obtenus, mais il faut lire le texte pour apprécier la qualité et la finesse de l'analyse : Une analyse critique de l'État centralisé » ; « Une technocratie pesante » ; « Les citoyens face à l'institution : entre défiance et dépendance » ; « Les errances de la communication « top-down » » ; « L'alerte, point de rupture et zone d'incompréhension » ; « Construire en zone inondable : le casse-tête de la prévention »...

Dans la conclusion de ce chapitre, l'auteur indique qu'« Un élément notable est le fait que les gestionnaires et les sinistrés partagent un quart des préoccupations totales relevées dans les entretiens alors que leur parole était libre et non orientée. L'analyse des discours témoigne d'une forme de lucidité des personnes face à l'état des politiques de gestion de l'inondation [...]. Leurs divergences portent essentiellement sur les ouvrages ou sur le rapport à l'institution, perçus différemment selon les groupes d'acteurs. Si les constats sont proches, les attributions causales varient ».

Dans le chapitre 6, « Les habitants au cœur de l'innovation : une démarche effective », l'auteur restitue l'analyse des questionnaires administrés sur les communes pilotes sur « les variables qui conditionnent la perception du risque (son degré d'acceptation, sa connaissance, les capacités perçues d'action), et permettent des comparaisons territoriales que n'autorisaient pas les entretiens ».

Les nouveaux enseignements ainsi obtenus « fournissent ensuite les supports indispensables à la mise en œuvre de l'atelier créatif sur la commune de Sauve (Gard). Cet atelier est l'aboutissement de notre protocole d'enquête visant à expérimenter une innovation sociale territorialisée axée sur le risque inondation ».

« Le territoire en lui-même est un facteur qui conditionne la perception du risque pour les habitants, largement plus que son exposition réelle ».

Dans la conclusion du chapitre, l'auteur écrit : « L'analyse des questionnaires confirme l'importance de la variable territoriale, suggérant que le territoire en lui-même est un facteur qui conditionne la perception du risque pour les habitants, largement plus que son exposition réelle. En revanche, la connaissance du risque n'apparaît pas liée à une connaissance des comportements à adopter en cas de risque inondation, ce qui questionne fortement la majeure partie des démarches de prévention qui visent principalement à informer les populations sur les risques encourus ».

L'auteur propose donc les bases « d'une approche renouvelée d'une action publique construite par les acteurs concernés ».

« La réalisation d'un atelier créatif, dont le contenu a été nourri par les résultats des entretiens et des questionnaires, montre toute la pertinence d'intégrer les habitants dans des dispositifs visant à réduire leur vulnérabilité. Elle constitue des prémices modestes, mais tangibles d'une innovation sociale territorialisée qui participe d'une meilleure prise en compte des responsabilités habitantes ». « Partir de l'individu pour lui permettre de s'approprier de manière ludique, en appui aux dispositifs institutionnels existants, semble prometteur pour faire évoluer les capacités perçues d'action des habitants à une échelle locale et située ». Pour Béatrice Gisclard, il s'agit là des « prémices d'une approche renouvelée d'une action publique construite par les acteurs concernés ».

La 4ème et dernière partie s'intitule « Comment promouvoir les innovations sociales territorialisées face aux risques ? ». Elle propose « de prendre du recul et de voir les transpositions possibles des innovations sociales orientées sur les risques naturels en France ».

Le chapitre 7, « L'ancrage territorial et l'accompagnement : deux ferments indispensables », présente « Une étude fine de deux dispositifs emblématiques et une analyse comparative sur un panel plus large de 15 initiatives [qui] permettent d'évaluer les formes et les niveaux d'implication réelle, afin de déterminer les potentiels ferments en termes d'innovation sociale ». Les deux dispositifs étudiés sont *Réseau Sentinelles* et *Gens de Garonne*. Ces dispositifs reposent sur « la participation habitante sur l'inondation ».

Dans ce chapitre, l'auteur fait la démonstration du positionnement initial, qui est que

« À partir de l'ensemble des réflexions et des résultats obtenus, nous proposons une « boîte à outils » en 10 étapes »

« Pour multiplier les démarches d'innovations sociales territorialisées, il semble plus que nécessaire que les postures politiques changent ».

« Il reste utopique de compter sur des initiatives citoyennes spontanées ».

« Dans le contexte actuel des risques, toute action publique à échelle fine paraît dépendre d'un portage politique pérenne. Le territoire semble également jouer un rôle de catalyseur pour les habitants. Dès lors, l'ancrage territorial pourrait constituer l'un des ferments indispensables à l'innovation sociale, au même titre qu'un portage politique ou un accompagnement a minima ».

« À partir de l'ensemble des réflexions et des résultats obtenus, nous proposons une « boîte à outils » en 10 étapes, qui constitue un guide opérationnel à destination des maires ruraux pour rendre effective une démarche de gestion du risque inondation en incluant leur population sur un territoire donné ».

Les résultats confirment « que ces initiatives seraient inexistantes sans accompagnement et sans portage, ce qui pose inévitablement la question de leur pérennisation. Loin d'être décourageants, ces résultats montrent au contraire qu'il existe des envies inexploitées et que l'échelle communale, en particulier dans les territoires ruraux, est un levier d'action particulièrement pertinent ».

La démarche proposée en 10 étapes est une « Transposition possible des enseignements tirés de cette recherche à destination des maires ruraux ». « Elle s'établit selon trois parties qui sont à mener de façon non nécessairement linéaire, mais qui correspondent à une partie de diagnostic, une partie stratégique et une partie d'ouverture et d'inclusion des populations ».

Le chapitre 8 s'interroge sur « Quelles pistes investir pour améliorer l'implication habitante face aux risques ? ». L'auteur interroge « Le potentiel de changement induit par l'innovation sociale dans un contexte d'accroissement des coûts liés aux catastrophes naturelles et de menace persistante sur les dispositifs assurantiels en place (en particulier le système CatNat). En proposant d'améliorer les relais communicationnels existant entre autorités et populations, nous montrons que cette perspective est réalisable et constitue une voie souhaitable. La démarche par le projet est aussi un réel levier d'action aux échelles locales. Toutefois, pour multiplier les démarches d'innovations sociales territorialisées, il semble plus que nécessaire que les postures politiques changent, ce qui semble encore peu évident ».

Consciente des freins (pesanteur des modes de gestion actuels), des risques à venir (fragilisation du système assurantiel français) mais aussi des signes d'évolution (actualité de la réflexion sur l'aménagement des zones inondables, impératif de résilience de plus en plus affirmé), l'auteur plaide pour une « appropriation du risque par les habitants tout en les accompagnant dans le développement de projets (en termes d'engagement notamment), [ce qui] constitue une réelle piste de changement dans la façon d'aborder la question ». (Très) prudente mais (plutôt) optimiste, elle estime que « Les marges d'amélioration de la communication du risque existent, mais pour cela, les postures politiques doivent impérativement changer, en tenant plus compte des dimensions psychologiques et sémiotiques, qui permettraient aux individus de mieux se saisir de l'information disponible. Sans volonté initiale d'affronter le risque de manière partagée, en reposant les « termes du contrat » entre habitants et élus, il reste utopique de compter sur des initiatives citoyennes spontanées ».

« Au final, l'innovation sociale territorialisée, que nous proposons de définir comme étant la « capacitation habitante à prendre en charge de manière collective et constructive leur territoire » apparaît comme une proposition pertinente notamment face aux défis posés par le risque inondation » (extrait de la conclusion générale de la thèse).

● **MEANDRE insiste.** Pour ma part, ce très beau travail démontre une nouvelle fois que l'amélioration de « l'efficacité » (j'utilise ce terme faute de mieux) de notre politique publique de gestion du risque passe impérativement par l'appropriation, en profondeur, des résultats des sciences humaines et sociales par ceux qui la définissent et la mettent en œuvre. Et ça, ce n'est pas gagné.

Pour preuve, l'article du Monde.fr « Sept solutions pour se protéger des crues ou les limiter » du 25/01/2018. Je passe sur l'absence de hiérarchisation et d'approche coordonnée et complémentaire nécessaire à la mise en œuvre de ces solutions, pour

relever deux solutions : « Améliorer la prévision scientifique » et « Sensibiliser les populations ». Si une meilleure « prévision des précipitations » passe par la science (dixit l'article), on ne sait pas par quoi doit passer une meilleure sensibilisation des populations... Par la mise en oeuvre de résultats de la science (sciences humaines et sociales) ? Magali Reghezza-Zitt, interviewée, indique bien qu'il y a encore des progrès à faire » mais l'article ne nous dit pas qu'il s'agit d'une scientifique et ne dit rien de ce que les SHF pourraient apporter à ces « progrès ».

A noter que Magali Reghezza-Zitt a publié une [tribune](#) dans Libération et est intervenue dans diverses émissions (voire notamment [Planète terre](#)).

## → Démarches pédagogiques et artistiques

### ▀ Jeu de l'oie « Crue et d'eau »

[Lien web](#)



L'Entente Oise-Aisne a réalisé en 2017 un jeu de l'oie intitulé « Crue et d'eau » à destination des enfants de 7 à 12 ans. « Le principe est simple : les enfants sont répartis en deux niveaux : Grenouille, pour les plus avertis, Têtard pour les débutants et doivent faire avancer leurs pions en répondant à une série de questions ». Le plateau de jeu représente une commune située le long d'une rivière, comprenant plusieurs secteurs en zone inondable.

### ▀ Inond'action – Jeu de rôle

[Lien web](#)



Les CPIE de Picardie (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) ont développé un outil actualisé et transposable sur tous les territoires soumis aux inondations par débordement de cours d'eau afin de contribuer au renforcement de la prévention des risques et améliorer le développement d'une culture du risque, en Picardie, mais aussi partout en France. Ce jeu de rôle s'inspire très largement d'un outil mis au point par le CPIE des Pays du Vaucluse : « Inondations et Feux de forêt ».

A signaler également que l'URCPIE de Picardie (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) a publié un [topo-guide](#) « Sur les traces des inondations » : « 6 circuits de randonnées pour marcher sur les traces des inondations en Picardie ». « Ce document qui tient dans la poche présente 6 circuits de randonnée aux abords de cours d'eau dans l'Aisne, l'Oise et la Somme. Cet outil pédagogique vous permet de parcourir et explorer vous-même ces sentiers avec des clés de lecture du paysage pour vous accompagner. Apprendre à lire une inondation dans le paysage, en ville ou à la campagne, près ou loin de l'eau, tel est l'objectif de ce topo-guide ».

# → Prédiction - Surveillance – Alerte



## ▮ Prédiction et anticipation des crues et des inondations

### [Lien web](#)

Le CEPRI vient tout juste de publier ce nouveau guide consacré à la prédiction et l'anticipation des crues. Faute d'avoir eu le temps de m'y plonger, je vous restitue le texte de présentation.

La gestion de crise constitue une course contre la montre, particulièrement en matière d'inondation. C'est pourquoi le CEPRI a entrepris un travail destiné à clarifier le cadre de la prédiction des crues et des inondations en France métropolitaine comme dans les territoires d'outre-mer.

Le plus tôt une inondation est anticipée, plus grand est alors le délai disponible pour se préparer à l'événement. Une anticipation qui permet d'assurer, au niveau local, la mise en œuvre des mesures collectives et individuelles de mise en sûreté des personnes et des biens.

En France, la prédiction des phénomènes susceptibles de générer des inondations repose notamment sur les prévisions et la vigilance météorologique établies par Météo France ainsi que les prévisions des crues et la vigilance crues élaborés par les Services de Prévisions des Crues avec le soutien du Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prédiction des Inondations (SCHAPI). En complément, des outils ont été développés pour anticiper les événements rapides tels que l'APIC et Vigicrues Flash tandis qu'au niveau local, des plus en plus de collectivités territoriales mettent en place leur propre système d'avertissement.

La diversité et la complémentarité des dispositifs constituent un atout indéniable pour anticiper les phénomènes dangereux. Les retours d'expérience sur les inondations de mai et juin 2016 sur les bassins de la Seine et de la Loire ont néanmoins montré que cela rendait le système, pris dans son ensemble, peu lisible pour le grand public, pour les acteurs de la gestion de crise et en particulier pour les maires, en première ligne en cas d'inondation.

La méconnaissance des outils et de leurs limites, l'absence de vision claire des rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans les différentes étapes du processus - de la détection d'un phénomène dangereux à la mise en alerte des services - peuvent s'avérer fortement pénalisantes au moment de l'inondation. Montrer les différents dispositifs mobilisables pour mieux anticiper ces phénomènes proposer un certain nombre de recommandations sur la base d'expériences locales pour permettre aux collectivités territoriales de mieux exploiter ces outils et favoriser ainsi une meilleure réactivité de l'ensemble de la chaîne, tels sont les objectifs didactiques de cette nouvelle publication.

*« La diversité et la complémentarité des dispositifs constituent un atout indéniable pour anticiper les phénomènes dangereux », mais les REX de 2016 « ont montré que cela rendait le système, pris dans son ensemble, peu lisible ».*

## → Dignes provisoires

### ▮ Crues de janvier 2018 et murs anti-crue

Les inondations de janvier 2018 ont été l'occasion pour beaucoup de villes de mettre en œuvre les murs anti-crues dont elles se sont dotées. Comme à [Chalon-sur-Saône](#), où a été mis en place un mur long de 240 mètres, acquis en 2009, pour 380 K€. Premier baptême de l'eau pour cette protection temporaire.



# Evacuation des populations

## ■ Inondation, cyclone : Daniel Gibbs favorable à rendre obligatoire l'évacuation de la population

### [Lien web](#)

Cet article est publié par le Soualiga Post.com, une publication de l'île de Saint-Martin.

« Daniel Gibbs [président du conseil territorial de Saint-Martin] réfléchit aussi à la possibilité de rendre obligatoire l'évacuation de la population. Cela lui permettrait de se dégager de toute responsabilité en cas de non respect. Il a confié qu'il allait travailler sur la question avec les autorités et précisément avec l'Etat, le seul à pouvoir légiférer en la matière ».

« Interrogée à ce sujet, la préfète Anne Laubiès a précisé que pour rendre obligatoire l'évacuation, plusieurs éléments devaient être pris en compte et actés. Le premier est de définir les critères de l'évacuation : quelle population précisément doit-on évacuer ? La deuxième question est de savoir où la population doit être évacuée. Et comment. Se pose alors une autre question, celle des refuges, des abris. Quelle est la définition d'un refuge ? ».

L'article indique que « Aux Etats-Unis ou au Canada, l'évacuation de la population est obligatoire en cas de danger lors d'un ouragan. La consigne est prise par les autorités et les habitants des zones concernées doivent obéir. En France, l'évacuation n'est pas obligatoire. Il ne s'agit que d'une recommandation ».

🕒 **MEANDRE rappelle.** MEANDRE rappelle. Le CEPRI a publié en 2014 le [guide](#) « L'évacuation massive des populations. Les territoires face à l'inondation » (Lettre MEANDRE juillet-août 2014).

Sur quelle base définir des « critères d'évacuation » ?



# RISQUES LITTORAUX

## Les processus physiques (aléas)

### → Submersion marine



#### ▀ Submersions marines. Mieux les comprendre pour s'en protéger

##### [Lien web](#)

Cette brochure de 12 pages publiée par le CEREMA « aborde de manière synthétique et accessible les questions liées à la prévention des submersions marines dans les territoires : Les ouvrages de protection sont-ils efficaces ? Quelles sont les démarches à mettre en œuvre ? Quelles actions sont à mener ? ».

Il s'agit d'une brochure de vulgarisation, destinée au grand public (ou à des élus peu au fait de ces phénomènes). Dans cette collection (L'essentiel), le CEREMA a également publié « [La GEMAPI](#). Vers une gestion intégrée de l'eau dans les territoires ».

A noter que le CEREMA doit publier ces jours-ci « Interventions d'urgence sur les dispositifs de protection contre les submersions marines » (voir la rubrique Aménagements de protection, [page 19](#)).

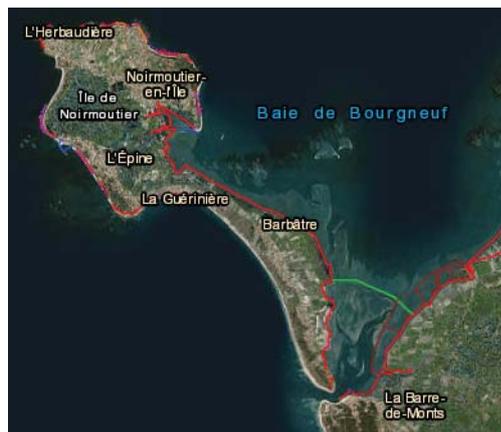
## Etat des lieux

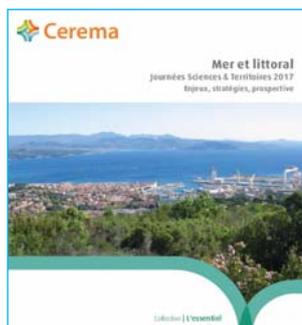
#### ▀ Cartographie des ouvrages et aménagements littoraux

##### [Lien web](#)

Le CEREMA a réalisé une cartographie des ouvrages et aménagements de métropole et d'outre-mer. Ce travail a consisté à « Identifier et cartographier les ouvrages et aménagements littoraux visibles sur photographies aériennes susceptibles d'impacter le trait de côte en France ». « Il s'agit d'un véritable outil pour l'aménagement du littoral, qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un indicateur national de l'érosion côtière ».

« L'outil se compose ainsi d'une cartographie et d'une base de données homogénéisée, qui recense environ 16 000 ouvrages et aménagements présents sur les 2 300 km de côte en métropole et outre-mer ».





### Mer et littoral. Journées Sciences & Territoires 2017. Jeux, stratégies, prospective

#### [Lien web](#)

Le Cerema a organisé les 1er et 2 février 2017, en partenariat avec les ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires, l'association nationale des Élus du Littoral, le Cluster maritime français et La Gazette, les premières Journées Sciences et Territoires sur la thématique Mer et littoral à Paris. Cette première édition a abordé les enjeux liés aux territoires littoraux et maritimes sous l'angle de la planification déclinée dans quatre thématiques : les risques, l'énergie, l'observation des territoires, les acteurs des territoires.

Un chapitre s'intitule « La mémoire des événements maritimes et littoraux, un patrimoine ». « Si l'on sait que la connaissance de l'histoire des littoraux sur la longue durée est importante pour la prévention ou la compréhension des événements climatiques, les phénomènes d'inondation ou de submersion ne constituent pas toujours une mémoire active : « Une certaine mémoire du littoral a fonctionné un temps, puis on l'a perdue... »

Un autre chapitre fait écho à la thèse de Béatrice Gisclard, présentée [page 11](#), « Le citoyen, bénéficiaire ou acteur des politiques publiques ? ». « L'enjeu de la place des habitants dans les processus de décision n'est pas propre aux espaces maritimes et littoraux, mais il s'exprime fortement dans le contexte des risques et des opportunités identifiés sur ces territoires. Les sciences participatives sont en plein développement, en particulier dans les liens établis en relation avec la nature et notre environnement ». A noter que Béatrice Gisclard n'utilise pas ce terme de « sciences participatives » ; elle parle par contre de « démocratie participative ».

Dans le chapitre « Planification concertée : vers des démarches de gestion intégrée », on lit que « Les stratégies nationales distinguent encore l'aléa d'érosion et de recul du trait de côte de celui de submersion marine. Or la mise en œuvre de ces deux stratégies repose en partie sur les mêmes données (et les mêmes acteurs) et peut conduire à des actions communes ou analogues. Un rapprochement de ces deux visions doit être recherché pour aboutir à une stratégie véritablement intégrée ».

Dans le chapitre « La politique maritime intégrée et la gestion des zones côtières », Yves Henocque, conseiller Politique maritime et gouvernance à l'Ifremer, déclare qu'« Il existe un levier de participation au niveau territorial qui n'est pas assez exploité : c'est l'outil opérationnel des Scot avec leur extension maritime, dont les élus peuvent se saisir ».

Un document intéressant, mais qui reste à un niveau de généralité trop grand pour proposer des perspectives nouvelles, d'un point de vue concret et opérationnel. Beaucoup d'encarts présentent des expériences locales ou régionales, mais de façon là aussi très générale.

*« Le citoyen, bénéficiaire ou acteur des politiques publiques ? »*

*Un rapprochement entre les stratégies gestion de l'aléa érosion et gestion du risque de submersion marine « doit être recherché pour aboutir à une stratégie véritablement intégrée ».*

## Urbanisme et aménagement

### Immeuble Le Signal et la Question prioritaire de constitutionnalité

Les 75 copropriétaires de l'immeuble Le Signal (Soulac-sur-Mer, Gironde), évacués en 2014 (par arrêté préfectoral), attendaient évidemment beaucoup, en matière d'indemnisation (via le Fonds Barnier), du Conseil d'Etat qui devait examiner leur cas le 12 janvier.

## Erosion de la dune à Soulac-sur-Mer



La résidence «Le Signal» a été construite en 1967 à 200 mètres de l'océan.  
Aujourd'hui, l'eau est à neuf mètres du pied de l'immeuble



1970, «Le Signal» est à 150 mètres du rebord de la dune

2014, «Le Signal» est à 25 mètres du rebord de la dune

© IGN géoportail - éduglo

### Source

« En février 2016, la Cour administrative d'appel a rejeté leur demande d'indemnisation par ce fonds spécifique prévu par l'Etat en cas d'expropriation pour « risques naturels majeurs ». Elle a estimé que les conditions « n'étaient pas réunies », le risque de submersion marine n'étant pas imminent » ([source](#)).

En novembre 2016, le Conseil d'Etat a accepté en novembre 2016 le recours déposé par le syndicat des copropriétaires. Mais en septembre 2017 le Conseil d'Etat a jugé que l'érosion dunaire ne relevait pas du fonds Barnier. « Dans la foulée, leur avocat a déposé une Question prioritaire de constitutionnalité (QPC) ». C'est cette QPC qui a été examinée le 12/01.

« L'avocate des propriétaires du Signal, Corinne Lepage a pourtant fait valoir à l'audience que le Fonds Barnier avait servi à racheter en Normandie deux maisons près d'une falaise menaçant de s'effondrer du fait de l'érosion ».

« L'amertume est d'autant plus grande que la construction du Signal à la fin des années 1960 faisait partie d'un vaste plan d'aménagement urbain de la côte aquitaine supervisé par l'Etat. A Soulac-sur-Mer, le projet prévoyait « la construction sur le site de 1.200 logements, d'un boulevard de front de mer à 2X3 voies, d'une thalassothérapie et d'un hôtel de luxe », rappelle le syndicat des copropriétaires. Pour ce faire, la mairie avait vendu 19 hectares et la préfecture accordé les permis de construire pour le projet « qui n'est finalement pas allé au-delà de la construction du Signal en raison de la mise en liquidation de l'aménageur retenu » ([source](#)).

En octobre 2017, le syndicat des copropriétaires a demandé au Conseil d'Etat « de renvoyer au Conseil constitutionnel la question de la conformité aux droits et libertés garantis par la Constitution des dispositions de l'article L. 561-1 du code de l'environnement ».

Ce qu'a fait le Conseil d'Etat, qui a saisi le Conseil constitutionnel... Qui a trois mois pour examiner l'affaire. Voir la [décision](#) du Conseil d'Etat.

● **MEANDRE rappelle.** La Chambre régionale des comptes de Nouvelle Aquitaine a publié en juin 2017 un [rapport](#) intitulé « Les collectivités littorales aquitaines face aux défis de l'urbanisation et de la montée des risques naturels. Synthèse de l'enquête thématique locale » (Lettre MEANDRE juin 2017). « Ces contrôles ont mis en évidence les tensions spécifiques auxquelles sont exposés des territoires littoraux, caractérisés par une concentration croissante des populations et une concurrence des activités sur un espace aux possibilités d'urbanisation limitées, fragile au plan environnemental et de plus en plus exposé aux risques d'érosion côtière et de submersion marine exacerbés par le changement climatique ».

## → PPR littoraux

### ▀ La concertation lors de la cartographie des aléas littoraux dans les Plans de Prévention des Risques : enjeu majeur de prévention

#### [Lien web](#)

Dans la lettre de février 2017, je vous avais recommandé l'article « Cartographies d'aléas littoraux : quelles difficultés s'opposent à l'atteinte d'un consensus entre les acteurs ? », signé entre autre par Céline Perherin. Cette ingénieure chargée d'études depuis 7 ans au sein du CEREMA (ex CETMEF) a soutenu sa thèse « La concertation lors de la cartographie des aléas littoraux dans les Plans de Prévention des Risques : enjeu majeur de prévention » en décembre dernier. Le lien vers thèse ne fonctionne pas. Rappelez moi de revenir sur ce travail !!

Voir une [présentation](#) vidéo de son travail par l'auteur elle-même.

● **MEANDRE complète.** *Pour ceux qui s'intéressent à la question de la cartographie, je signale cet [article](#) « Les limites de la cartographie des risques littoraux : des perspectives pour la compréhension de tous » (2015) d'Aurélie Arnaud de l'Université Aix-Marseille. L'auteur propose une réflexion sur l'outil « carte », qui présente « un enjeu majeur dans l'aide à la décision auprès des acteurs locaux et la communication auprès du grand public (habitants comme touristes) ». Outil replacé dans le contexte « de deux apports technologiques cruciaux : les logiciels SIG (Système d'information géographique) et les TIC (Technologies de l'information et de la communication), dont la technologie Web ».*

*« L'association de ces disciplines et domaines améliorerait la pertinence des messages cartographiques (application des règles de sémiologie graphiques, application du message au type de lecteur) et faciliterait leur lecture (grâce à l'utilisation des TIC associées aux SIG) ».*

## Protection contre les submersions

## → Ouvrages et aménagements

### ▀ Interventions d'urgence sur les dispositifs de protection contre les submersions marines

#### [Lien web](#)

Le CEREMA doit publier début février « Interventions d'urgence sur les dispositifs de protection contre les submersions marines ».

« Cadre stratégique, actions pour préparer et gérer la crise, principales techniques d'intervention seront détaillées en s'appuyant sur des retours d'expériences suite à la tempête Xynthia ».

Ce guide est « à destination principalement des gestionnaires de systèmes d'endiguement côtiers et des services intervenant dans la gestion du trait de côte » et « vise à apporter un éclairage sur les interventions d'urgence sur les ouvrages de protection contre les submersions marines, à travers des retours d'expériences menées dans les territoires ».

